

# INTERDISTRICTS FUTSAL U17G

Saison 2025-2026



**Date : Mardi 10 Février 2026**

**Lieu : Gymnase des Bourroches (Bd Eugène Fyot, 21000 Dijon)**

**RDV : 11h30**

**Fin : 17h00**

**Convocations : 10 joueurs dont 2 GB**



**Responsables : S. LEMERCIER et A. ARCHAMBAULT**

**Encadrement :**

	<u>CLUB/ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	A.S.A. VAUZELLES	ADAM	HIPPOLYTE	05/11/2009
2	A.S.A. VAUZELLES	GANDOLFI	GASPARD	18/02/2009
3	COSNE U.C.S. FOOTBALL	BOISSON	SIMON	23/12/2009
4	COSNE U.C.S. FOOTBALL	FOUCHARD	MATHIS	01/01/2009
5	COSNE U.C.S. FOOTBALL	LIMOGES	NOLANN	06/10/2009
6	F. C. NEVERS BANLAY	OTMAN KHLIL	JEBRAN	01/04/2009
7	FOOTBALL CLUB DECIZE	BOIZARD	MATHIS	09/06/2010
8	FOOTBALL CLUB DECIZE	JAXEL	LENY	18/11/2009
9	FOOTBALL CLUB DECIZE	ROEHRIG	ESTEBAN	29/04/2009
10	FOOTBALL CLUB DECIZE	VADROT	MATTEO	09/04/2010

#### Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

**Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.**  
**En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).**